

Subvention à destination des organismes de voyage prévoyant un hébergement à Izumo

La ville d'Izumo alloue une aide financière aux organisateurs étrangers de voyage en groupe au Japon, pour les groupes arrivant depuis l'étranger au Japon et repartant du Japon. Afin de pouvoir y prétendre l'organisme doit s'assurer de remplir tous les critères établis ci-dessous (★).
(Dans la limite des fonds alloués.)

Titre de l'aide : Subvention de la ville d'Izumo liée à l'attractivité et au développement touristique pour les voyages en groupe à destination du Japon

Organismes et entreprises cibles : les organisateurs de voyage en groupe au Japon

Critères d'attribution de l'aide :

- ★Envoi d'un groupe de 10 personnes ou plus (chauffeurs, guides, etc. non inclus) ;
- ★Le tourisme est l'objet principal du voyage et l'établissement d'hébergement se trouve au sein de la ville d'Izumo ;
- ★Aucune autre subvention n'est perçue par l'organisateur pour couvrir les frais d'hébergement de la part de la ville d'Izumo.

Montant de la subvention :

- 1) Pour les groupes arrivant à l'aéroport d'Izumo par un vol international :
2000 yens par nuitée et par voyageur (jusqu'à 2 nuitées) ;
- 2) Pour les autres groupes :
3000 yens par nuitée et par voyageur (jusqu'à 3 nuitées).

Processus de demande de la subvention

- ① Le demandeur : avant le voyage, l'organisateur contacte la ville d'Izumo pour fournir les détails (dates du voyage, aéroport d'arrivée, nombre de participants, dates auxquelles l'hébergement se fait à Izumo et nom de l'établissement) ;
- ② Le demandeur : après le voyage, l'organisateur fournit à la ville d'Izumo les documents suivants, dans un premier temps par mail, dans un second temps par courrier postal ;
 - Le formulaire *Izumo-shi hōnichi dantai ryokō yūkyaku sokushin jigyō hojokin kōfu shinseisho* dûment complété (disponible en japonais seulement)
 - Le programme du séjour
 - La liste de tous les participants au séjour
 - Une preuve d'hébergement
- ③ La ville d'Izumo envoie au demandeur la notification de décision finale d'attribution ;
- ④ La ville d'Izumo effectue le versement de la subvention sur le compte bancaire indiqué.

Pour les détenteurs d'un compte bancaire japonais, le versement sera effectué dans les 30 jours suivant l'envoi de la notification d'attribution décrite à l'étape ③.

Pour les détenteurs de compte bancaire en dehors du Japon, le versement sera effectué dans les trois mois suivant l'envoi de la notification d'attribution décrite à l'étape

③ (les virements ont lieu vers les mois de juillet, octobre, janvier et avril).

*Si des frais bancaires viennent à s'appliquer en cas de virement international, la ville d'Izumo prendra en charge les frais d'émission et le bénéficiaire prendra en charge les frais de réception.

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter :

Le bureau du Tourisme du département Environnement économique de la ville d'Izumo

Tél. : +81-853-21-6588 Fax : +81-853-21-6585

E-mail : kankou@city.izumo.shimane.jp